



Montréal, le 6 mars 2017

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Objet : Réponse rectifiée à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-407

Madame,

Dans la lettre du 27 février dernier, nous avons répondu à votre demande relativement au nombre de dossiers remis pour la période du 24 octobre 2017 au 20 février 2017.

Nous avons constaté que les données fournies incluaient certains dossiers remis, dont la remise n'était pas en lien avec la grève des juristes de l'État. C'est notamment le cas à la division de la santé mentale où aucun juriste de l'État n'agit à titre de représentant.

Nous souhaitons donc rectifier l'information soumise le 27 février dernier. Ainsi, en date du 3 mars 2017, 1 888 dossiers ont été reportés dont la demande de remise était fondée sur la grève des juristes de l'État.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril
Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels